

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°1A

FINANCES

*Rapporteur : Ludovic GOMEZ***OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.),

Considérant que le conseil municipal peut reprendre par anticipation les résultats de l'année n-1 ; c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de l'année n-1 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif de l'année N,

Considérant que la reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre,

Considérant que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026,

Considérant que le vote du C.F.U. ne peut être proposé lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026 suite à la panne du serveur de l'application de la DGFIP Hélios,

Qu'il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ABELLARD Philippe, Maire, de statuer sur l'affectation du résultat par anticipation de l'exercice 2025, présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :**Budget Principal :**

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :

Excédent : 1 059 339,85 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :

Excédent : 514 084,79 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : **1 573 424,64 €**

Budget Annexe – Ecoquartier La Pelleterie : BA clôturé au 31/12/2025

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :

Excédent : 916 193,17 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :

Excédent : 35,59 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : **916 228,76 €**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°1A

INVESTISSEMENT :**Budget principal :**

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :	
Déficit :	- 601 397,51 €
Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	1 206 079,52 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	604 682,01 €

Budget Annexe – Ecoquartier La Pelleterie : BA clôturé au 31/12/2025

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :	
Déficit :	- 16 040,00 €
Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	16 040,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE UNIQUE : Décide :

- **D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements 2026 à hauteur de 916 228.76 €, au compte 1068-Excédent de fonctionnement capitalisés**
- **De reporter le solde du résultat de fonctionnement 2025, soit 1 573 424,64 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.**
- **De reporter le solde du résultat d'investissement 2025, soit 604 682,01 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.**

Le Maire,
Philippe ABELLARD



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 1A

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget principal.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 27 février 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 mars 2026, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, Mme CLOCHARD Nathalie, M BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

M. HANDORIN Pascal

à

Nom du mandataire

M. BOHN Bruno

Secrétaire : FOURNIER Denis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°1B

FINANCES

*Rapporteur : Ludovic GOMEZ***OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET ANNEXE N° 22002
« PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.),

Considérant que le conseil municipal peut reprendre par anticipation les résultats de l'année n-1 ; c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de l'année n-1 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif de l'année N,

Considérant que la reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre,

Considérant que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U. et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026,

Considérant que le vote du C.F.U. ne peut être proposé lors de la séance du conseil municipal du 5 mars suite à la panne du serveur de l'application de la DGFIP Hélios,

Qu'il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ABELLARD Philippe, Maire, de statuer sur l'affectation du résultat par anticipation de l'exercice 2025, présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 57 267,35 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 6 705,10 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : **63 972,45 €**

INVESTISSEMENT :

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 13 143,18 €

Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 4 381,06 €

Soit un résultat de la section d'investissement : **17 524,24 €**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°1B

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE UNIQUE : Décide de reporter :

- le solde du résultat de fonctionnement 2025, soit 63 972,45 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.
- le solde du résultat d'investissement 2025, soit 17 524,24 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.

Le Maire,
Philippe ABELLARD



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 1B

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget annexe n°22002 « panneaux photovoltaïques ».

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 27 février 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 mars 2026, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, Mme CLOCHARD Nathalie, M BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

M. HANDORIN Pascal

à

Nom du mandataire

M. BOHN Bruno

Secrétaire : FOURNIER Denis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DELIBERATION N°2A

FINANCES

Rapporteur : Ludovic GOMEZ**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°1A du conseil municipal du 05 mars 2026 reprise anticipée des résultats 2025 du budget de la commune,

Vu l'option de neutralisation des amortissements concernant le compte 2046 « attribution de compensation d'investissement pour l'année 2026,

Vu la faculté qui est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, M. le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

Qu'il convient de l'adopter et de déterminer le taux de fongibilité des crédits prévus par la M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : VOTE le budget primitif 2026 par chapitre s'équilibrant à la somme de :

- **4 386 178,45 € en section de fonctionnement.**
- **6 975 143,69 € en section d'investissement dont :**
 - . en dépenses : **5 204 754,36 € en besoins nouveaux**
1 770 389,33 € en report
 - . en recettes : **5 957 029,77 € en besoins nouveaux**
1 018 113,92 € en report

ARTICLE 2 : autorise M. le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Maire,
Philippe ABELLARD.



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2A

OBJET : Vote du budget primitif 2026.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 27 février 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 mars 2026, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, Mme CLOCHARD Nathalie, M BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

M. HANDORIN Pascal

à

Nom du mandataire

M. BOHN Bruno

Secrétaire : FOURNIER Denis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DELIBERATION N°2B

FINANCES

Rapporteur : Ludovic GOMEZ**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET ANNEXE N° 22002 « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°1B du conseil municipal du 05 mars 2026 reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**ARTICLE UNIQUE : VOTE le budget primitif 2026 par chapitre s'équilibrant à la somme de :**

- **77 655,45 € en section d'exploitation.**
- **23 588,24 € en section d'investissement.**

Le Maire,
Philippe ABELLARDTélétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2B

OBJET : Vote du budget primitif 2026 : Budget annexe n°22002 « panneaux photovoltaïques ».

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 27 février 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 mars 2026, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, Mme CLOCHARD Nathalie, M BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

M. HANDORIN Pascal

à

Nom du mandataire

M. BOHN Bruno

Secrétaire : FOURNIER Denis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DELIBERATION N°3

FINANCES*Rapporteur : Ludovic GOMEZ***OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE CULTUREL ET SPORTIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2A du conseil municipal du 05 mars 2026 votant le budget primitif 2026 de la commune,

Considérant que dans le cadre de l'article 65748 « **subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé** » ouvert au budget primitif 2026, des crédits ont été réservés pour subventionner certaines associations pour un montant total de **18 425 €**,

Considérant que le versement de la subvention n'interviendra que sous réserve de la réception du contrat d'engagement républicain signé conformément à la loi du 24 août 2022,

Considérant les demandes présentées par des associations d'intérêt local tendant à obtenir une aide financière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix POUR, 7 élus (Danièle SIENISKI, Denis FOURNIER, Jean-Louis CADEAU, Bernadette BLANCHARD, Elodie BODINIER, Bruno BOHN et Bernadette LEMOINE), n'ayant pas pris part au vote, étant membre d'associations :

ARTICLE 1 : décide l'attribution d'une subvention aux associations au titre de l'année 2026 d'un montant global de 18 425 € réparti comme ci-dessous.

<u>NOMS DES ASSOCIATIONS</u>	<u>2026</u>
Ailes Plessisaises	280 €
Artistes en herbe	550 €
Association sportive Basket Plessis-Grammoire	950 €
Badminton PLESSIS BPG	550 €
Crescendo.....	380 €
Football - FCPG	1 250 €
FESTI GRAM.....	1 550 €
ACTIV+ (AFCS + Gym mixte).....	3 250 €
Association GDON 49.....	950 €
Judo Ju Jitsu du Loir – Soucelles	800 €
La BAND'A MICH – UNION MUSICALE	380 €
Lam Son Vo Dao	750 €
Les Rencontres végétales du Plessis-Grammoire	1 050 €
LPG Athlétisme	1 850 €
Voyages en Musique TRAD (KREOLIGO).....	180 €
Tennis club	950 €
Tennis de table Plessis-Grammoire	450 €
U.N.C.	330 €
USEP Ecole maternelle	275 €
USEP Ecole élémentaire- OCCE Ecole élémentaire.....	440 €
Sté Boule de fort LA RENAISSANCE.....	230 €
Comice Agricole	100 €
Pétanque Club Sarrigné-Plessis.....	280 €
Vitamine 8B escalade.....	650 €
TOTAL GÉNÉRAL	<u>18 425 €</u>

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°3

ARTICLE 2 : dit que le versement de la subvention n'interviendra que sous réserve de la réception du contrat d'engagement républicain signé conformément à la loi du 24 août 2022.

ARTICLE 3 : autorise M. le Maire à mandater ces subventions.

Le Maire
Philippe ABELLARD.



Handwritten signature of Philippe Abellard in blue ink.

Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 3

OBJET : Attribution de subvention aux associations à caractère culturel et sportif au titre de l'année 2026.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 27 février 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 mars 2026, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, Mme CLOCHARD Nathalie, M BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

Nom du mandataire

M. HANDORIN Pascal

à

M. BOHN Bruno

Secrétaire : FOURNIER Denis